



# Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

## **LETTRE OUVERTE**

Bagnolet, le 10 février 2012

**Madame Nathalie KOSCIUSKO MORIZET**  
Ministre de l'Écologie, du Développement  
durable, des Transports et du Logement  
246, Bld Saint-Germain  
75007 Paris

**Monsieur Bruno LE MAIRE**  
Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation,  
de la Pêche, de la Ruralité et de  
l'Aménagement du territoire  
78, rue de Varenne  
75349 PARIS SP 07

***Dossier suivi par : Dominique Vérot***  
***Animateur général : Tél. : 01 43 62 18 72***

**Objet** : demande de rendez-vous

Madame le Ministre,

Monsieur le Ministre,

Le 28 novembre, le Conseil d'Etat a annulé la clause de sauvegarde concernant le maïs Monsanto 810. Dès lors, vous avez tous deux affirmé que vous prendriez toutes les mesures possibles afin qu'aucune culture «d'OGM pesticides», comme les avait caractérisés M. Le Président de la République, ne soit implantée en 2012.

Pour les paysans, les messages que vous avez adressés depuis sont confus. En effet, le projet d'arrêté sur la coexistence d'un côté et l'arrêté concernant l'étiquetage « sans OGM » de l'autre, entretiennent le doute quant à la détermination manifestée lors de la suspension de la clause de sauvegarde.

Les seuls acteurs ayant réellement besoin des cultures de semences génétiquement modifiées sont les obtenteurs de semence. Les paysans ont prouvé l'an passé que nos variétés actuelles avaient une productivité satisfaisante, les records de rendement/ha ayant été pulvérisés à plus de 100 qx/ha. Ces rendements «record» montrent que les paysans n'ont pas besoin de semences génétiquement modifiées pour faire de bons résultats techniques et économiques.

Par ailleurs, les producteurs « sans OGM », ceux en production biologique et les apiculteurs qui ne pourraient plus vendre leur miel, sont particulièrement inquiets des déclarations réitérées de certains producteurs prêts à passer outre la volonté du gouvernement de ne pas autoriser de semis de maïs MON 810. Les conséquences économiques pour tous ces producteurs seraient dramatiques et mettraient en péril la compétitivité des ces filières.

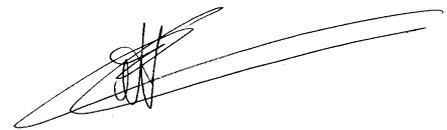
.../...

Enfin, les dégâts sur le plan environnemental, déjà mesurables dans les pays qui ont autorisé les cultures de semences génétiquement modifiées, imposent l'urgence de votre décision.

Nous vous demandons un rendez-vous commun avec les deux ministres afin de lever les ambiguïtés et sécuriser les paysans dans les décisions qu'ils seront amenés très prochainement à prendre.

Dans cette attente, je vous prie de recevoir Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Philippe Collin,  
Porte-parole

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the typed name.